

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS DEMI-PENSION COLLEGE EMILE ZOLA ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Les fiches d'inscription annexes doivent être rendues :

- Avec le dossier de réinscription du Collège
- Lors de la matinée d'inscription pour les nouveaux élèves

**Les forfaits pourront être modifiés jusqu'à l'emploi du temps définitif.  
Après cette échéance, aucune modification ne sera acceptée.**

Il est cependant possible de changer son forfait d'un trimestre à l'autre. Les demandes doivent être faites sur le document conçu à cet effet et rendues au Collège en respectant **les dates ci-dessous** :

- avant le 12 Décembre 2025 pour le 2<sup>e</sup> trimestre
- avant le 27 Mars 2026 pour le 3<sup>e</sup> trimestre

**La Société Sodexo propose les modes de paiement suivant :**

- > par virement(s) en notant le code « FR101410 + nom de l'élève »
- > par prélèvement automatique en complétant le mandat
- > par chèque(s) établi(s) à l'ordre de SODEXO (nom/prénom de l'élève au dos)
- > en espèces (à remettre en main propre)

**Il est possible, pour chaque trimestre, de payer en trois fois, quel que soit le mode de règlement choisi.  
Le 1<sup>er</sup> règlement doit nous parvenir dans les deux semaines après le début du trimestre :**

Pour les familles ayant opté pour le prélèvement, merci de nous indiquer si vous souhaitez un prélèvement en une fois ou en trois fois. Les prélèvements mensuels se feront autour du 15 de chaque mois.

**Les tarifs sont déterminés en fonction du Quotient Familial.**

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
	QF < 1200€	801 € < QF < 1200€	401 € < QF < 800 €	QF < 400€
FORFAIT 4 Jours	313,50 €	253,00 €	187,00 €	110,00 €
FORFAIT 3 Jours	233,70 €	188,60 €	139,40 €	82,00 €
FORFAIT 2 Jours	159,60 €	128,80 €	95,20 €	56,00 €
FORFAIT 1 Jour	79,80 €	64,40 €	47,60 €	28,00 €

**Échéance mensuelle sur la base de 4 mois**

FORFAIT 4 Jours	78,38€	63,25€	46,75€	27,50€
FORFAIT 3 Jours	58,43€	47,15€	34,85€	20,50€
FORFAIT 2 Jours	39,90€	32,20€	23,80€	14,00€
FORFAIT 1 Jour	19,95€	16,10€	11,90€	7,00€

S'il y a des arrondis, la régularisation se fera sur la dernière mensualité

Le repas exceptionnel doit être **réservé et payé avant** d'être consommé.

Un badge est fourni lors de l'entrée au Collège et il doit être conservé tout au long de la scolarité. En cas de perte ou de casse, une nouvelle carte devra être rachetée par la famille auprès de Sodexo et au tarif unique de 5€.

Pour rappel, le règlement de la demi-pension ainsi que la note d'information RGPD sont accessibles sur le blog du Collège ainsi que sur Pronote.